

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU CCAS de Sauvigny-Le -Bois

L'article L2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera comme le compte administratif 2020 disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour l'année 2021. Il a été approuvé le 22 mars 2022 par le Conseil d'administration du CCAS.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 1 707,94 € (report 2020 compris)

1 / Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 952,58 €. Il s'agit essentiellement des dépenses liées au repas annuel et aux colis offerts aux aînés de la Commune.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liés aux cotisations dues à l'URSSAF

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 660,52 €

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention de la Commune et aux locations de terrains.

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2020.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	3 686,58	Résultat reporté	1 627,09
Charges de personnel	266,00	Dotations et participations	4 008,00
		Produits exceptionnels	
		Autres produits de gestion courante	25,43
TOTAL	3 952,58	TOTAL	5 660,52

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Néant



Le Président
Didier IDES